

6 TERROIRS

L'eau de la région, potable et suffisante

LA CÔTE Les communes doivent fournir une eau salubre aux administrés.

DANIELLE COLLOMB
morges@lacote.ch

L'eau que nous buvons provient de sources communales, de nappes phréatiques, de cours d'eau et du lac. Sa distribution sur La Côte est assurée par les communes. De par la loi, elles ont l'obligation de fournir de l'eau salubre à leurs administrés sans tirer de bénéfices sur cette ressource. «La gestion et la distribution de l'eau deviennent une affaire d'experts. L'eau potable est la denrée alimentaire qui est distribuée dans la plus grande quantité, développe Christian Hoenger, ingénieur chargé de la planification de la distribution d'eau de boisson du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du canton de Vaud. Tous les producteurs de denrées alimentaires sont soumis à de nombreuses directives et normes pour assurer la qualité irréprochable de ce qu'ils produisent. Les distributeurs doivent donc s'assurer que le réseau soit adapté en termes de débit, pression et quantité d'eau pour la défense incendie. De plus, les citoyens alimentés en eau sont de plus en plus exigeants. Tout ceci ne facilite pas la tâche des municipaux miliciens.»

Pour répondre aux diverses exigences, les communes ont construit puis entretiennent les captages, les réservoirs, les stations de pompage, les conduites et les installations de traitement de l'eau. Elles se chargent également de l'installation des compteurs pour chaque administré et de la facturation individuelle. Car la distribution de l'eau doit s'autofinancer et le prix de l'eau



Selon les spécialistes, la région ne devrait pas manquer d'eau potable, malgré les canicules. CÉDRIC SANDOZ

doit couvrir les dépenses de distribution et permettre aux communes de constituer un fonds de réserve pour assurer le renouvellement des infrastructures. Pour cela, des taxes sont perçues telles que celles de raccordement, de consommation d'eau, d'abonnement annuel et de location des compteurs.

Associations surveillées

Pour faciliter le travail ou mieux financer les infrastructures, certains villages s'associent, soit via une entente communale, soit sous la forme d'une association intercommunale. C'est la loi sur les communes qui définit les principales formes de collaboration utilisées pour la distribution de l'eau. Christian Hoenger ajoute que «nous encourageons vivement le regroupe-

ment des communes dans des associations. Cela leur permet de se doter des structures nécessaires à l'accomplissement optimal de tâches telles que la rationalisation des ouvrages, la formation des fontainiers, le service de piquet assuré 24h/24, ainsi que le suivi professionnel de l'exploitation et de l'administration. Une fois l'association mise en place, les membres forment une sorte de «commune de l'eau».

Ingénieur à l'association intercommunale rolloise, dénommée Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle (Sidere), Marc Dvorak explique: «Une personne consomme quotidiennement 180 à 250 litres d'eau. Le Sidere facture 1,20 franc le m³ à ses consommateurs». Depuis 2013, ce service a repris toutes les sources et installations

des communes concernées à savoir Bougy, Bursinel, Bursins, Dully, Féchy, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Vinzel et Allaman. L'eau est pompée au lac et, afin d'éviter des restrictions, un réservoir régional va être construit à Bursins pour desservir l'axe ouest du réseau. Un autre existe déjà à Perroy pour l'axe est. Le Sidere assure l'entretien des infrastructures et assume tous les nouveaux investissements. Par exemple, il vient de payer les nouvelles conduites d'eau de la Grand-Rue de Rolle.

A notre question «La Côte malgré la canicule et le réchauffement climatique va-t-elle manquer d'eau?», les deux spécialistes sont unanimes: notre région bénéficie de la proximité du lac Léman. C'est de celui-ci que provient et proviendra tou-

NOMENCLATURE

SITSE Services industriels de Terre Sainte et environs.

SIEGGE Service intercommunal de distribution d'eau Chésereux-Grens-Eysins.

SIDERE L'association intercommunale est dénommée Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs.

AIEB Association intercommunale des eaux du Boiron.

AVM Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de La Morges.

SAPAN Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise.

SIAEP Entente intercommunale Coinsins-Duillier.

BMB Entente intercommunale Bière, Mollens, Ballens.

DIFFÉRENCES Les associations assument l'entretien du réseau. Elles facturent un prix de l'eau où sont compris son traitement, les nouveaux investissements et la maintenance du réseau. Alors que les ententes n'assurent que le pompage, le traitement et la distribution jusqu'aux communes membres. Elles posent un compteur à l'entrée de chaque commune qui calcule le prix en fonction de la maintenance du réseau.

jours le complément d'eau nécessaire pour alimenter les réseaux en période de sécheresse prolongée ou d'étiage des sources. ●

EN BREF

Légumes en chiffre

En 2014, les maraîchers ont cultivé 15 300 hectares de légumes. Les légumes frais représentaient 63%, les légumes de garde 13% et 17% étaient destinés à la transformation, et seulement 7% étaient cultivés sous serre. Côté production, sur les 430 000 tonnes récoltées, 72% étaient des légumes frais (plein champ + serres); les légumes de garde représentaient 12% et les légumes de transformation 10%. ● **COM/AGIR**

MÉMENTO

MORGES

Marcelin ouvre ses portes au public

Le Service de l'agriculture du canton de Vaud organise, avec de nombreux partenaires, des portes ouvertes à l'Ecole d'agriculture de Marcelin, les 6 et 7 novembre. Au programme, des ateliers le vendredi, pour une quinzaine de classes de Morges et environs. Sur la biodiversité et la vigne pour les grands, et sur le thème de la pomme pour les plus jeunes. Le public est également convié à une grande vente de pommes et de vins du domaine, à découvrir des stands de marché et, également, à participer à des ateliers de dégustation avec des vins labellisés Terravin accordés aux trois AOP fromagères vaudoises et à d'autres fromages du canton. Ouvert à tous vendredi 6 novembre de 16 à 18h et le lendemain de 10 à 16h. ● **COM/AGIR**
Précisions sur:
www.marcelin.ch ou
www.vd.ch/agriculture.

EN IMAGES PAR SIGFREDO HARO

Légumes disgracieux

ALIMENTATION Certains fruits et légumes sont... moches, mais restent tellement délicieux.



1



2

1 POMME

Fruits atypiques
Déformations, taches, formes peu communes. Ces légumes hors normes ne passent souvent pas la chaîne de tri.

2 TOMATE

Gaspillage
Selon de récentes statistiques du World Wide Fund (WWF) Suisse, les pertes agricoles s'élevaient à 13%. Principalement dues à des produits difformes qui ne sont pas mis en vente.

3



3 PATATE

Un geste vers le consommateur
Certaines grandes surfaces offrent ces légumes particuliers à un prix réduit.